

ÉCOQUARTIER DE LORETTE



© Droits réservés

LA MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE AU CŒUR DE L'ÉCOQUARTIER

Les constructeurs répondront au cahier des charges de la Ville en proposant des solutions de production et de distribution thermiques et électriques compatibles avec un urbanisme durable. L'utilisation des énergies renouvelables sera favorisée et le mix énergétique s'appliquera grâce à des panneaux photovoltaïques ou solaires hybrides, des poêles à bois ou à granulés.

LA MISE EN PLACE D'UN RÉSEAU INTELLIGENT, OU SMART-GRID

La Ville de Saint-Malo a souhaité aller plus loin en intégrant SMILE (projet collaboratif déployé sur les régions Bretagne et Pays de la Loire) pour accompagner le développement d'un smart-grid sur une partie du quartier de Lorette.

Ce réseau intelligent de distribution d'électricité et de chauffage utilise des technologies informatiques afin de connaître et de gérer en temps réel la consommation énergétique des bâtiments. Il est capable de s'adapter à ce qui se passe localement sur le réseau électrique, qui évolue pour accompagner les nouveaux besoins des consommateurs. Il permet de maintenir une fourniture d'énergie efficace (en gérant l'équilibre entre production et consommation), durable (en intégrant les énergies renouvelables dans le système énergétique du quartier), économique (en maîtrisant l'énergie), sécurisée (en évitant la survenue de pannes). En optimisant l'utilisation de l'énergie, le smart-grid participe également à la limitation des émissions de gaz à effet de serre.

À Lorette, l'énergie du smart-grid sera produite localement grâce aux panneaux photovoltaïques installés sur le toit des bâtiments. Ils alimenteront les pompes à chaleur pour la production de chauffage et d'eau chaude sanitaire, le réseau d'électricité, les parties communes des copropriétés, le Mess. Si elle vit dans un rayon de 2 km, une personne extérieure à l'écoquartier pourra intégrer le smart-grid. En cas de surplus de production d'énergie, celle-ci pourra être vendue à un acheteur de surplus d'énergie.

LES LABELS ET CERTIFICATIONS DES LOGEMENTS DE LORETTE

Des niveaux de performances énergétiques des bâtiments ont été imposés aux promoteurs.

BEPOS : un Bâtiment à Énergie Positive produit plus d'énergie qu'il n'en consomme pour son fonctionnement.

RT 2012 - 20% : le label fixe un niveau de performance énergétique supérieur d'au moins 20% aux exigences de la réglementation thermique 2012. Il permet des économies considérables en chauffage et en électricité, et impose une surface de baies supérieure à 1/6^e de la surface habitable en m², pour favoriser l'éclairage naturel.

Label "bâtiment biosourcé" : il garantit la qualité environnementale des projets qui intègrent une part significative de biomatériaux.

BBC Rénovation : le label "bâtiment basse consommation" est imposé aux bâtiments conservés, qui seront rénovés.



© Droits réservés